

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 juillet 2022

Délibération n°2022-17 portant révision de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

- Vu** l'article L. 954-2 du code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** la délibération n°2019-20 adoptée par conseil d'administration de l'École normale supérieure le 3 juillet 2019 portant approbation du dispositif d'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) ;
- Vu** l'avis rendu le 23 juin 2022 par le comité technique de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'actualisation des critères ouvrant droit, pour les personnels BIATSS de l'École normale supérieure, à l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) présentée.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents et connectés : 16	Pour : 22
Procurations : 6	Contre : 0
Votants : 22	Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 7 juillet 2022

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG



Mise en ligne le : 7 juillet 2022

Annexe : Fiche de présentation du dispositif, Réexamen triennal de l'IFSE.